



Fiche de données de sécurité

Copyright,2022, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 28-5313-3 | Numéro de version: | 3.00 |
| Date de révision: | 21/10/2022 | Annule et remplace la version du : | 18/03/2022 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) Nettoyant Multi-surfaces en aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Metal polish

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone: 01 30 31 61 61
E-mail: tfr@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification par aspiration n'est pas requise sur l'étiquette car le produit est un aérosol.

CLASSIFICATION:

Aérosol, Catégorie 2 - Aérosol 2; H223, H229

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles :

SGH02 (Flamme) |

Pictogrammes**MENTIONS DE DANGER:**

H223

Aérosol inflammable.

H229

Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur

MENTIONS DE MISE EN GARDE**Prévention:**

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Stockage:

P410 + P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122F.

Note sur l'étiquetage

Mise à jour selon le règlement des détergents

Ingrédients requis selon le règlement des détergents 648/2004 : Contient parmi d'autres ingrédients : plus de 30% d'hydrocarbures aliphatiques, moins de 5% d'agents tensio-actifs non ioniques, parfum (d-Limonène)

Les données de tests montre que ce produit est un aérosol inflammable.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] |
|----------------------------------|---|-----------|--|
| Eau | Mélange | 40 - 70 | Substance non classée comme dangereuse |
| Huile minérale blanche (pétrole) | (N° CAS) 8042-47-5 (N° CE) 232-455-8 | 10 - 30 | Tox.aspiration 1, H304 |
| Oléate de sorbitan | (N° CAS) 1338-43-8 (N° CE) 215-665-4 | 0,5 - 1,5 | Substance non classée comme dangereuse |

| | | | |
|-----------|---|--------|--------------------------------|
| Butane | (N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° REACH) 01-2119474691-32 | 1 - 10 | Gaz liquéfié, H280 Nota C,U |
| Isobutane | (N° CAS) 75-28-5 (N° CE) 200-857-2 (N° REACH) 01-2119485395-27 | 1 - 5 | Gaz liquéfié, H280 Nota C,U |
| Propane | (N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° REACH) 01-2119486944-21 | 1 - 5 | Gaz liquéfié, H280 Nota U |

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Aucun premier secours n'est anticipé.

Contact avec les yeux:

Aucun premier secours n'est anticipé.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

L'exposition peut entraîner une irritabilité myocardique. Ne pas administrer de médicament sympathomimétique sans une nécessité absolue.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

Utiliser un agent de lutte contre les incendies approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le récipient qui présente une fuite sous une hotte avec ventilation. Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|------------|------------|---------|----------------|-------------------------------|
|------------|------------|---------|----------------|-------------------------------|

Butane 106-97-8 VLEPs France VLEP (8 heures): 1900 mg/m3
(800 ppm)

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Ne pas rester dans la zone si la quantité d'oxygène disponible peut être réduite. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|
| Caoutchouc nitrile. | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|--|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | Aérosol |
| Couleur | blanc |
| Odeur | Citron |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | Environ 100 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable. |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | 9 - 11 |
| Viscosité cinématique | <i>Non applicable.</i> |
| Hydrosolubilité | Totale |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité | Environ 0,95 g/ml |
| Densité relative | Environ 1 [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

| | |
|-------------------------------|---|
| Composés Organiques Volatils | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Taux d'évaporation: | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Teneur en matières volatiles: | 11,55 % en poids |

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Non applicable

Condition

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut provoquer des effets aux organes cibles après inhalation. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:**Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**

Une exposition unique, au-dessus des recommandations recommandées, peut provoquer une sensibilisation cardiaque avec des signes / symptômes qui peuvent inclure des battements cardiaques irréguliers (arythmie), des évanouissements, des douleurs thoraciques et peuvent être mortels.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|----------------------------------|---------------------------|------------|---|
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cutané | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Butane | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 277 000 ppm |
| Isobutane | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 276 000 ppm |

3M(TM) Nettoyant Multi-surfaces en aérosol

| | | | |
|--------------------|---------------------------|-----|-------------------------------------|
| Propane | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 > 200 000 ppm |
| Oléate de sorbitan | Cutané | | LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg |
| Oléate de sorbitan | Ingestion | Rat | LD50 > 39 800 mg/kg |

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Butane | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Isobutane | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Propane | Lapin | Irritation minimale. |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|----------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Lapin | Moyennement irritant |
| Butane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Isobutane | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Propane | Lapin | Moyennement irritant |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cochon d'Inde | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|----------------------------------|----------|--------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | In vitro | Non mutagène |
| Butane | In vitro | Non mutagène |
| Isobutane | In vitro | Non mutagène |
| Propane | In vitro | Non mutagène |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|----------------------------------|------------|-----------------------------|-----------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Cutané | Souris | Non-cancérogène |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Inhalation | Multiplés espèces animales. | Non-cancérogène |

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-----|-------|--------|------------|---------------|--------------------|
|-----|-------|--------|------------|---------------|--------------------|

3M(TM) Nettoyant Multi-surfaces en aérosol

| | | | | | |
|----------------------------------|-----------|--|-----|------------------------------|----------------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | 13 semaines |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 4 350 mg/kg/jour | Pendant la grossesse |

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-----------|------------|---------------------------------------|--|-----------------------------|----------------------|--------------------|
| Butane | Inhalation | Sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Butane | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Butane | Inhalation | Coeur | Non-classifié | Chien | NOAEL 5 000 ppm | 25 minutes |
| Butane | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Non-classifié | Lapin | NOAEL Non disponible | |
| Isobutane | Inhalation | Sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Multiplés espèces animales. | NOAEL Non disponible | |
| Isobutane | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Isobutane | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Non-classifié | Souris | NOAEL Non disponible | |
| Propane | Inhalation | Sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Propane | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Propane | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Non-classifié | Humain | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|----------------------------------|------------|------------------------------------|---------------|------------|------------------------------|--------------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | système hématopoïétique | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 381 mg/kg/jour | 90 jours |
| Huile minérale blanche (pétrole) | Ingestion | Foie système immunitaire | Non-classifié | Rat | NOAEL 1 336 mg/kg/jour | 90 jours |
| Butane | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie sang | Non-classifié | Rat | NOAEL 4 489 ppm | 90 jours |
| Isobutane | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie | Non-classifié | Rat | NOAEL 4 500 ppm | 13 semaines |

Danger par aspiration

| Nom | Valeur |
|----------------------------------|---------------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|----------------------------------|-----------|---------------------------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 48 heures | EL50 | >100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus) | Expérimental | 96 heures | LL50 | >100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Algues vertes | Composant analogue | 72 heures | NOEL | 100 mg/l |
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Puce d'eau | Composant analogue | 21 jours | NOEL | >100 mg/l |
| Oléate de sorbitan | 1338-43-8 | Truite arc-en-ciel | Expérimental | 96 heures | LC50 | >100 mg/l |
| Butane | 106-97-8 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Isobutane | 75-28-5 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Propane | 74-98-6 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|----------------------------------|-----------|--------------------------------|----------|------------------------------------|---|----------------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Expérimental Biodégradation | 28 jours | évolution dioxyde de carbone | 0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO | OCDE 301B - Mod. CO2 |
| Oléate de sorbitan | 1338-43-8 | Modelé Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 68 %BOD/ThO D | Catalogic™ |
| Butane | 106-97-8 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 12.3 jours (t 1/2) | |
| Isobutane | 75-28-5 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 13.4 jours (t 1/2) | |
| Propane | 74-98-6 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 27.5 jours (t 1/2) | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|----------------------------------|-----------|---|-------|---|---------------|------------|
| Huile minérale blanche (pétrole) | 8042-47-5 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Oléate de sorbitan | 1338-43-8 | Modélé Bioconcentratie | | Facteur de bioaccumulation | 7.8 | Catalogic™ |
| Butane | 106-97-8 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 2.89 | |
| Isobutane | 75-28-5 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 2.76 | |
| Propane | 74-98-6 | Expérimental Bioconcentratie | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 2.36 | |

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

Les agents tensio-actifs contenus dans cette préparation sont en conformité avec les critères de biodégradabilité établis selon le règlement Européen 648/2004 sur les détergents.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Installation doit être capable de gérer les aérosols. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

Code déchet européen (emballage vide)

15 01 04 Emballage métallique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN1950 | UN1950 | UN1950 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | AEROSOLS | AEROSOLS, INFLAMMABLE | AEROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. | Non applicable. | Non applicable. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non dangereux pour l'environnement | Ne s'applique pas. | N'est pas un polluant marin |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | 5F | Non applicable. | Non applicable. |
| Code de ségrégation IMDG | Non applicable. | Non applicable. | Aucun |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange**

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

| Catégorie de Dangers | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de | |
|---------------------------|--|-------------------------------|
| | Exigences de niveau inférieur | Exigences de niveau supérieur |
| P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES | 150 (net) | 500 (net) |

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

| Substances dangereuses | Identifiant(s) | Quantité admissible (tonnes) pour l'application de | |
|------------------------|----------------|--|-------------------------------|
| | | Exigences de niveau inférieur | Exigences de niveau supérieur |
| Butane | 106-97-8 | 10 | 50 |
| Isobutane | 75-28-5 | 10 | 50 |
| Propane | 74-98-6 | 10 | 50 |

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

- 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

- H223 Aérosol inflammable.
 H229 Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Raison de la révision:

- Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
 Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été supprimée.
 Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
 Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.
 Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
 Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
 12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
 12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
 Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été

modifiée.

Section 14 Numéro ONU - L'information a été modifiée.

Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr